

PRÉFET DE VAUCLUSE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de Déclaration d'Intérêt Général, au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement, pour les travaux de curage des fossés dits « Mayres du Reynardin » et de la zone industrielle sur la commune de Sarrians (84)

Par arrêté du 26 décembre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite **du 12 février 2018 au 14 mars 2018 inclus**.

Au terme de la procédure, une Déclaration d'Intérêt Général, au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement, pour les travaux de curage des fossés dits « mayres du Reynardin » et de la zone industrielle, sur la commune de Sarrians (84), ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est M. Marc NICOLAS, entrepreneur ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : <http://www.vaucluse.gouv.fr/> Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné <http://www.vaucluse.gouv.fr/> ;
- sur support papier, en mairie de Sarrians (84), siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- sur un poste informatique, en mairie de Sarrians (84), aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Sarrians – Hôtel de Ville/Place du 1^{er} août 1944 – 84260 SARRIANS, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

La commune concernée est : Sarrians (84).

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Sarrians :

- lundi 12 février 2018 de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête à 09h00) ;
- vendredi 23 février 2018 de 13h45 à 16h45 ;
- mardi 6 mars 2018 de 09h00 à 12h00 ;
- mercredi 14 mars 2018 de 13h45 à 16h45 (clôture de l'enquête).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Sarrians (84) et sur internet à l'adresse suivante : <http://www.vaucluse.gouv.fr/> à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

M. Yves GUIGNARD
Mairie de Sarrians – Hôtel de Ville/Place du 1^{er} août 1944 - 84260 SARRIANS
Tél : 04-90-12-21-08
Email : yves.guignard@ville-sarrians.fr